

La sortie d'hiver est la période consacrée, dans les collectivités, aux préparations budgétaires. L'équipe municipale ayant bien préparé ses dossiers, ceux-ci ont été déposés à temps pour les demandes d'aides financières. Nous sommes en attente d'ici fin mars des décisions concernant :

- le projet de réhabilitation de la salle communale dans la continuité des opérations déjà menées, visant donc à l'amélioration thermique, phonique et esthétique.
- Les aides financières concernant les travaux d'amélioration et d'entretien de la voirie (Avenue du Tertre, Rue de Rocheclos, Avenue de la rabe aux Fouteaux)
- Le matériel de cantine

L'exercice passé nous a permis d'assainir les finances communales, en remettant le « compteur à zéro » pour le budget investissement. Si les participations d'Etat et de la communauté de communes se maintiennent au niveau actuel, on peut constater que les plus grosses difficultés budgétaires sont probablement derrière nous. Reste cependant le questionnement permanent du niveau de services assurés sur la commune, et de façon corrélée, le niveau des charges de personnel à engager. Le personnel est affecté sur trois pôles : Enfance (Cantine, Ecole, Ménage) Technique (entretien bâtiments, réseaux,...) , Administratif (Accueil Mairie, Secrétariat,...) Aujourd'hui, l'implication des agents dans leur mission fait que les services assurés satisfont la très grande majorité des germinois, et en particulier leurs élus. Aussi, il est du ressort de ces derniers d'assurer la rémunération de ces agents. C'est ainsi que 52% des dépenses de fonctionnement ont concerné les charges de personnel en 2018. Ces charges vont continuer à croître (fin de contrats aidés, évolutions de carrière...). La priorité budgétaire est bien d'assurer au quotidien le fonctionnement de nos services communaux, et d'assurer le volume financier consacré à la rémunération du personnel dans l'élaboration de nos budgets.

C'est après avoir équilibré la section fonctionnement, que nous pouvons penser à l'investissement. C'est bien pour cette raison que rien n'a été engagé ce jour, des projets déjà élaborés, le préalable étant bien l'aide financière espérée.

Philippe Monnerie
Maire

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Heliott, Paule, France ROUSSELON DAUPHINE
Née le 16 février à Saint-Grégoire



Avertissement: tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: mairie@stgi.fr

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif "Argent de Poche" donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces chantiers auront lieu pendant les vacances scolaires de **juillet à août**. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par mission (3h30 réalisées par demi-journée avec une pause obligatoire de 30 min). Le montant de cette indemnité est fixé par l'URSSAF.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la Mairie : espaces verts, services techniques, écoles etc. pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur, un employé communal, qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Public visé

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des **jeunes âgés de 16 ans révolu à 18 ans domiciliés à St Germain sur Ille**.

Conditions

- avoir entre 16 et 18 ans;
- être Germinois;
- accord parental;
- respect de la charte d'engagement;
- indemnité forfaitaire de **15€** par mission de 3h30 dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée;
- limité à 3 missions par jeune.

Comment s'inscrire ?

Les jeunes intéressés pour participer aux chantiers remplissent un dossier d'inscription avec leurs disponibilités. Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de la Mairie à partir du 02 mai 2019 (ou à télécharger sur www.stgi.fr) pour un retour le 14 juin dernier délai. **L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des chantiers aux jeunes.** Les jeunes postulants seront reçus par Mme MARGUERITE Valérie, 3ème Adjointe au Maire.

POUR VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES le 26 mai 2019, pensez à vous inscrire en Mairie sur les listes électorales avec:

- un **justificatif d'identité en cours de validité** : carte d'identité, passeport ou tout autre document prouvant à la fois l'identité et la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française)
- un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone, assurance habitation, avis d'imposition.

Vous avez changé de nom ou d'adresse sur la Commune durant l'année, signalez le muni(e) d'un justificatif

La date limite d'inscription est fixée au 29 mars 2019.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

(compte rendu complet disponible sur www.stqi.fr)

COMPTE-RENDU REUNION DU 20 NOVEMBRE 2018

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENTS DE SECURITE D'AGGLOMERATION

Suite aux travaux de la Commission « Voirie » du 6 novembre et du 13 décembre venant finaliser la première étude réalisée en février 2018 avec l'Agence Routière Départementale, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les devis établis pour les travaux d'aménagements de sécurité dans l'agglomération avec :

- la limitation à 30 km/h du Cimetière à l'ancienne Poste tout le long de l'axe départemental n°25 traversant le bourg, en accompagnement de la réhabilitation des priorités à droite sur la totalité de ce trajet ;

- la pose de panneaux clignotants amont et aval ou d'un radar pédagogique signalant le groupe scolaire ;

- la création d'un trottoir le long du mur de l'Ecole communale afin de sécuriser le cheminement piéton à cet endroit et de permettre la sortie des enfants à droite du véhicule ;

- l'aménagement du trottoir du parking du calvaire de la Rabine aux Fouteaux jusqu'à l'entrée de la rue de la Scierie ;

- l'aménagement de la rue Rocheclos dont l'un des accès débouche sur le piétonnier de l'Ecole communale et présente un risque pour les riverains.

- Entreprise EUROVIA de Bruz : 63 623.80 € HT
- Entreprise LEHAGRE de Melesse : 77 625.90 € HT

Mme la 3^{ème} Adjointe au Maire dans le cadre de sa procuration précise que Mme la 4^{ème} Adjointe ne prend pas part au vote en raison de ses relations avec l'entreprise LEHAGRE.

Après analyse des devis et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées avec 10 voix Pour et 1 Abstention,

• **VALIDE** le projet de travaux d'aménagements de sécurité de l'agglomération tel que présenté;

• **RETIENT** la proposition d'un montant HT de 63 623.80 € de l'entreprise EUROVIA de Bruz pour la sécurisation du bourg et de l'accès à l'Ecole communale ;

• **SOLLICITE**, auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2019 au taux maximum de 40% pour ces travaux d'aménagements visant à sécuriser la circulation dans l'agglomération;

• **SOLLICITE**, auprès du Conseil Départemental, l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour ces travaux d'aménagements visant à sécuriser la circulation dans l'agglomération;

• **VALIDE** le plan de financement suivant :

DECIDE l'engagement et la clôture desdits travaux sur l'exercice 2019 sous réserve d'obtention de la DETR;

| DEPENSES | Montant HT | RECETTES | Montant HT |
|-----------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| Travaux | 63 623.80 € | DETR (40 % du HT) | 25 449.52 € |
| | | AMENDES DE POLICE | 15 000.00 € |
| | | Autofinancement | 23 174.28 € |
| TOTAL HT | 63 623.80 € | TOTAL HT | 63 623.80 € |

CHARGE Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et l'autorise à signer tout document (y compris actes d'engagements) se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2019 -2024 AVIS SUR PROJET ARRETÉ

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique qui, conformément à l'article L302-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale

et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme Local de l'Habitat comprend :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché du logement et sur la situation de l'hébergement avec une analyse de l'offre de logements, d'hébergements, des marchés fonciers et de l'offre foncière,
- un document d'orientations fixant les principes et les objectifs du PLH,
- un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique.

Il doit également comporter un repérage de l'habitat indigne et mettre en place un dispositif d'observation de l'habitat et du foncier sur son territoire.

Le PLH doit être en cohérence avec les documents supra-communaux et notamment le SCOT, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) (2017-2022), le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) (révision en cours).

Par ailleurs, les PLU communaux et le futur PLU intercommunal doivent permettre la réalisation des objectifs du PLH.

Le scénario de développement retenu fixe un objectif de production de 2100 logements sur les 6 ans ; soit 350 logements/an en réponse aux ambitions démographiques et pour assurer l'équilibre territorial.

Le PLH propose une répartition des objectifs de production de logements prenant en compte la dynamique et les projets des communes, l'offre en équipements et moyens de transport, les critères de répartition du SCoT et du PDH. Ces objectifs proposent également une répartition de la production par secteur (mixité sociale) et donnent des principes de consommation foncière avec un objectif minimum de production de logements en renouvellement urbain. Les objectifs de production par commune figurent dans le projet de PLH joint à la présente délibération.

Le PLH prévoit les 5 orientations suivantes :

- Favoriser un développement équilibré du territoire
- Optimiser la consommation foncière
- Mobiliser le parc existant
- Répondre aux besoins non couverts par les marchés immobiliers
- Piloter le projet intercommunal

Chaque orientation fait l'objet d'actions ou d'interventions, que se soit en matière d'étude ou d'ingénierie amont, d'aide financière, de mobilisation de moyens internes et de mobilisation de partenariat, pour un budget moyen annuel à la charge de la Communauté de communes de 680 000 € et un budget global de 4 079 000 € sur la durée du PLH.

Ce projet est soumis pour avis aux Communes membres et au syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes .

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées avec 11 voix POUR et 1 Abstention,

EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Val d'Ille-Aubigné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire présente les demandes présentées par l'association VIAMI qui ont reçu un avis favorable de la Commission extra-communale « Actions sociales ». Monsieur le Maire précise qu'une demande supplémentaire sera adressée par le FEP concernant les inscriptions à ses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE, pour cette famille, la prise en charge par la Commune

- des 8€ de frais d'inscription pour les journées OSVIDH du 2 et 3 janvier 2019;
- des repas de la Cantine scolaire jusqu'au 31 mars 2019 durant sa scolarisation à l'Ecole communale

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

COMPTE-RENDU REUNION DU 18 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ECOLE COMMUNALE RASED ST AUBIN DU CORMIER

Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires soumet au Conseil Municipal le projet de convention partenariale de la Commune de Saint-Aubin-du-Cormier qui a été désignée en 2017 commune d'accueil et financeur pour un dispositif RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sur un secteur déterminé par l'académie de Rennes. Cette convention est établie pour 3 années à compter du 1er janvier 2017.

Ce projet de convention a pour but de définir les modes de prise en charge du coût du dispositif par les communes concernées, pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires publiques. La préconisation de l'académie de Rennes pour l'évaluation des charges de fonctionnement liées aux dispositifs RASED se porte à 1€ par élève scolarisé dans les écoles communales. La clé de répartition du financement est redéfinie chaque année en fonction des effectifs communiqués par l'académie soit 141 élèves en 2017 et 148 en 2018 pour St-Germain-sur-Ille.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention partenariale pour le dispositif RASED de la Commune de Saint-Aubin-du-Cormier fixant à 1€ par élève scolarisé la clé de répartition du financement pour les années 2017 à 2019;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée telle qu'annexée à la présente délibération.

POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande du SDE35 de mise à disposition à titre gratuit de 5m² de la parcelle A329 situé au Bois Lambin pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique. Ce poste répond à la demande d'augmentation de puissance électrique au Mesnil Aliet.

En réponse à la demande de Monsieur le 1er Adjoint sur la compatibilité de ce poste avec le projet d'urbanisation de Terrain Service de Rennes sur la parcelle contigüe:

- l'entreprise VEZIE, en charge de l'étude, a confirmé que l'implantation prévue du poste est compatible avec le projet d'urbanisation ;
- ENEDIS a indiqué « le poste PSSA posé dans le cadre de l'alimentation d'un nouveau C4 reprenant une partie du réseau issue du poste « LA MAIRIE », le raccordement d'un lotissement de 20 lots (soit 118Kva) serait le maximum possible (Transfo à 100% d'utilisation). Par contre le réseau BT issu du Poste « MAIRIE » passant Rue de la Touchette, une alimentation via le nouveau poste ainsi que par le réseau BT issue du poste « MAIRIE » est envisageable suivant le découpage du lotissement et les accès au domaine public existant. »

Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, empêchée, ne prend pas part à cette délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE, selon les termes de la convention précédemment exposée, la mise à disposition à titre gratuit de 5m² de la parcelle A329 situé au Bois Lambin pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention annexée à la présente délibération.

TRAVAUX VOIRIE/ASSAINISSEMENT GROUPEMENT DE COMMANDES 2020-2023

En 2016, pour ses travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement, la commune de Melesse a porté un marché en groupement de commandes avec les communes de Guipel, Langouet, La Mézière, Montreuil-Le-Gast et Saint Gondran.

Ce marché arrivant à son terme fin 2019, Melesse relance une consultation pour ces prestations et comme en 2016 propose aux communes du Val d'Ille - Aubigné d'intégrer ce nouveau groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'intégrer le futur marché de groupement de commandes porté par la commune de Melesse pour des travaux de modernisation de voirie et d'assainissement;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RESOLUTION DU CONGRES DES MAIRES 2018

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

« ... »

Considérant que le Conseil Municipal de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le Conseil Municipal de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUTIENT la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

DÉCISION SUR ORGANISATION D'UN GRAND DÉBAT

Dans le cadre du courrier en date du 16 janvier dernier du Président de la République, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité de porter l'organisation d'un grand débat.

Il précise qu'un cahier de doléances et de propositions a été ouvert et n'a pas recueilli à ce jour d'écrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NE DONNE PAS SUITE à la proposition d'organisation d'un grand débat par la Municipalité.

RENNES METROPOLE – AVIS SUR PLUI

Le Conseil métropolitain a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 13 décembre 2018. En application de l'article R153-4 du Code de l'Urbanisme, Rennes Métropole sollicite notre avis dans un délai de 3 mois à compter du 21 décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉPLORE la mise en place de nouvelles zones commerciales « rive ouest » en contradiction avec les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de PACÉ « Ville verte » et de la nécessité de sauvegarder les activités de centre bourg.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

LOTISSEMENT « LES FOUILLAIS »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé le 22 janvier 2019 à la Communauté de Communes sollicitant une aide à hauteur de 2 000 € par logement locatif social pour le lotissement « Les Fouillais ».

CCAS – DEMANDE D'AIDE INSCRIPTION OSVIDH

Madame l'Adjointe au Maire déléguée « actions sociales » présente au Conseil Municipal la demande de prise en charge des frais d'inscriptions à l'OSVIDH pour la famille qui occupe actuellement le logement d'urgence de la Communauté de Communes.

A l'issue des débats, le Conseil Municipal souhaite que la Communauté de Communes assume la prise en charge de cette inscription à son service communautaire. Une demande en ce sens a été adressée par Monsieur le Maire au Président de l'Office des Sports.

REPAS DU CCAS

Madame l'Adjointe au Maire déléguée « actions sociales » informe le Conseil Municipal, que le repas du CCAS est reporté au dimanche 06 octobre 2019.

BIBLIOTHÈQUE

JOUEZ À LA PS4—LES MERCREDIS JUSQU'AU 20 MARS



Tous les mercredis du 27/02/2019 au 20/03/2019 de 14H00 à 16H00

Conditions d'accès à la PS4:

- être abonné à la Médiathèque (l'abonnement peut être fait le jour même)
- groupes de 4 personnes maximum
- accessible aux enfants de plus de 9 ans

<http://saint-germain-sur-ille.fr/category/actualites-bibliotheque/>

PETITE ENFANCE



Avec la présence de Dormette

Les à la bibliothèque de Saint Germain sur Ile.



Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

Mardi 05/03/2019 - 9:30 - 10:30

Mardi 09/04/2019 - 10:30 - 11:30 (ouvert à tous les âges)

Mardi 30/04/2019 - 9:30 - 10:30

Mardi 14/05/2019 - 9:30 - 10:30

Mardi 04/06/2019 - 9:30 - 10:30

GRAINOTHÈQUE

Le printemps arrive, il est temps de préparer ses semis !

N'hésitez pas à venir utiliser les graines stockées dans la grainothèque, c'est gratuit, accessible à tous sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque !

À votre disposition, des sachets pour emporter vos graines et un classeur pour plus d'explications.

RAPPEL: INSCRIPTIONS A L'ECOLE COMMUNALE

L'Inspection Académique demande une prévision d'effectifs pour la rentrée 2019.

Cette prévision permet à l'Inspection de prévoir les ouvertures et fermetures de classe. Il est donc important d'avoir une prévision la plus fidèle possible.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants à l'école primaire publique de Saint Germain sur Ile en septembre prochain, vous pouvez contacter la directrice, Mme JAFFRENNOU, au 02 99 55 46 28 (de préférence le midi ou après 16h30 ou le vendredi toute la journée) ou par mail ecole.0352135F@ac-rennes.fr.



Pour les élèves nés en 2017 et pour qui les parents souhaiteraient effectuer une préinscription, il est possible de la faire dès maintenant. En fonction des effectifs, nous prenons chaque année au moins 3 élèves de TPS.



BRICOBUS

un camion de chantier qui intervient pour des travaux d'amélioration du confort ou d'urgence chez des personnes aux revenus modestes

L'association Compagnons Bâisseurs Bretagne lance ce dispositif sur tout le territoire du Val d'Ille-Aubigné pour 2018 et 2019. Avec le soutien et cofinancement de la communauté de communes, l'Anah, le Département, La Fondation Abbé Pierre et la CAF, ils proposent conseil technique et prêt d'outillage gratuits ou des interventions d'urgence pour de petits travaux améliorant le confort et le quotidien des habitants en difficulté, avec seulement un 10 % de matériaux à la charge du particulier mais à condition de participer aux travaux.

Contacts :

François Salmon, Compagnons Bâisseurs
(06 80 88 05 52)
et Pass'Reno (02 99 69 58 93)

Plus d'information : <http://www.pass-reno.bzh/2019/01/08/bricobus-des-chantiers-solidaires-itinerants/>

DOMAINE DE BOULET

Après une pause hivernale, c'est l'heure de la réouverture du Domaine de Boulet.

Situé à Feins, au bord d'un vaste plan d'eau au milieu d'un écrin de nature, ce site incontournable du territoire vous propose tout un panel d'activités et d'hébergements.

Dès le mois de mars, le centre nautique reprend ses activités et il est possible de venir s'initier ou se perfectionner à la pratique de la voile. Des cours tous niveaux ont lieu les mercredis et samedis jusqu'à fin juin.

Les vacances scolaires (printemps et été) sont aussi l'occasion pour les enfants de passer une semaine entre loisirs nautiques et activités jeux : stage voile du lundi au vendredi, en ½ journées ou journées complètes.

A partir d'avril le camping ouvre pour une nouvelle saison jusqu'au 31 octobre.

Classé 3* en 2018 pour la qualité d'accueil et de services, la Communauté de communes a souhaité étoffer l'offre d'hébergement. En effet, 2 nouvelles huttes en bois équipées d'une kitchenette ainsi qu'une « cabanétape » viendront compléter le parc de petits hébergements insolites. D'autres possibilités sont à disposition pour séjourner au camping : emplacements tentes et caravanes ainsi que 6 chalets de 4 à 6 personnes.

Tout au long de la saison l'équipe du Domaine de Boulet se tient à votre disposition pour vous accueillir et vous proposer des activités pour vos événements : anniversaires, fêtes de famille, enterrement de vie de célibataires, journées d'intégration ou de cohésion, votre projet sur mesure !

L'espace bar (boissons non alcoolisées, glaces, confiseries) vous accueille du lundi au vendredi de 10h à 18h et les week-ends à partir du 6 avril de 14h à 18h.

Tarifs et inscriptions :

→ [02 99 69 70 69](tel:0299697069) / contact@domaine-de-boulet.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 14h à 18h jusqu'au 31 octobre 2019

Renseignements camping :

→ [02 99 69 63 23](tel:0299696323) / camping@domaine-de-boulet.fr

VIE DES ASSOCIATIONS

CAFÉINE

Jardin potager partagé de LA TOUCHETTE: recherche jardiniers !

Si vous souhaitez commencer un jardin au printemps, il reste des parcelles de libres dans le jardins partagé de La Touchette (près de la salle des sports).

Faute de jardiniers, ce jardin risque de ne plus être cultivé ...

Alors, pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler Véronique au 07 83 18 95 26

Semaine pour les alternatives aux pesticides (co-animation SBVII - Mairie - Caféine)

Samedi 23 mars, rendez-vous à 10h pour un atelier "embellissons nos pieds de murs"

Semis et plantations à 2 endroits du bourg pour que nos trottoirs et pieds de murs "verdissent de plaisir !

Se munir de petits outils de jardinage. Pour plus de renseignements, 07 83 18 95 26

Troc de plantes

Dimanche 28 avril, de 10h à 13h, Caféine organise un troc de plantes place de la mairie.

Un moyen bien sympathique d'échanger des végétaux !

Commencez dès à présent à préparer vos boutures, vos vivaces à partager, troquer !

Cherchez vos graines récoltées les années précédentes !

Et si vous n'avez rien à échanger, venez tout de même, les jardiniers sont généreux, il y aura certainement quelques plants pour vous !

STIC

L'Épopée du lion: Fresque poétique avec violon.

« Un lion avait pris un enfant dans sa gueule... »

Victor Hugo dans son recueil *L'art d'être grand-père* insère un drôle d'objet poétique, une épopée.

Son sujet, un lion terrible a capturé le jeune prince du royaume et le tient prisonnier dans son antre, plongeant la population dans la crainte et la tristesse. Tous les moyens sont mis en œuvre pour récupérer l'enfant sans résultat. Au fil de l'histoire, Victor Hugo nous amène de rebondissements en réflexions jusqu'à faire triompher les grands thèmes chers à l'auteur : l'amour, la nature et l'innocence.

Le Théâtre de Pan se passionne pour cette fresque poétique dans une mise-en-scène sensible où l'éclat du texte est accompagné des variations musicales du violon.

Public à partir de 12 ans - Tarifs : 8 et 6 €

Le 16 Mars à 20h30 - Salle communale

Organisé par le Stic - Réservations au 06 51 90 55 64

Fly Away chante en famille

Audrey, Elsa, Denise et Craig Schaffer interprètent gospels, chants de marins et chants traditionnels américains. Les membres de Fly Away chantent soit à cappella soit en s'accompagnant au dulcimer (cithare des Etats-Unis), à la guitare, violon et à la percussion corporelle. Le concert du 27 avril fêtera la sortie de leur premier album !

Public à partir de 12 ans - Tarifs : 8 et 6 €

Le 27 Avril chez l'habitant : lieu surprise !!

RV place de la mairie à 20h15

Organisé par le Stic - Réservations au 06 76 87 48 31

LEÏLA AND THE KOALAS

**Folk Aux Inspirations
Bluegrass et Gospel**

En partenariat avec le Stic
Sur la Péniche Spectacle amarrée à St Germain

SAMEDI 25 MAI - 20h30 - 10€

Réservation : 06 43 82 77 35



SABORD'ILLE

Groupe germinois de chants de marins

Des nouvelles de ce groupe créé en 2016 dans le cadre de l'Association « Arts & Voix d'Ille » : SABORD'ILLE, après avoir écumé les scènes, a jeté l'ancre à St Germain sur Ille pour l'enregistrement de son premier CD. Mélange de chants traditionnels et de compositions récentes, ce CD représente bien l'ambiance qui règne dans le groupe : amitié, joie, dynamisme, sympathie !

Ce CD a été réalisé grâce à un financement participatif pour lequel beaucoup de germinois et germinoises ont répondu présents, et nous les remercions. D'ailleurs le groupe chantera lors du prochain repas du CCAS le 6 octobre prochain.

Le groupe est constitué aujourd'hui de 25 hommes et femmes, chanteurs et musiciens (dont une guitare, un banjo, une mandoline un violon et un accordéon). Le groupe reste ouvert à de nouveaux membres, même pour des personnes n'ayant jamais chanté ou ne connaissant pas la musique. D'ailleurs il faut reconnaître que pour les concerts et les différentes prestations tout le monde ne peut être disponible à chaque fois, donc avoir « des réserves » est une bonne chose.



L'encadrement et la formation est assurée par l'Association. Pour votre simple curiosité venez nous voir en spectateur lors d'une répétition (contacter Lucien 0628238393).

Mille sabords, Vive SABORD'ILLE !

POM D'AMIS

LOTO organisé par l'association Pom d'Amis au profit de notre école.



Dimanche 31 mars

à la salle des sports
de 14h30 à 17h30

(ouverture portes 13h30)

2€ le carton

Parties enfants et adultes Renseignements, réservation possible au

06 60 48 03 35

Autre évènements à retenir :

- Samedi 11 mai 19h30: repas de l'école thème la Bretagne
- Samedi 29 juin: Fête de l'école
- Vente de gâteaux 1 vendredi par mois à 16h30 sortie de l'école (15 mars, 26 avril, 24 mai, 14 juin, 5 juillet)
- Du 3 au 10 juillet 2019: collecte des journaux sur le parking du Cimetière

VIE DES ASSOCIATIONS

UNC
HOMMAGE AU LT ROBERT EDWARD MACDONALD,
plantation d'un pacanier au château du verger à St Germain sur Ille

Ce jeune Lieutenant américain arrive en France 1917 comme aviateur, après quelques mois d'entraînement; Au printemps 1918 il participe à la bataille de Château-Thierry. En 1919 il se marie avec une angevine et trois enfants naissent de leur union. En 1920 et 1921 le Lt Macdonald réside en Suisse comme mandataire des États Unis pour négocier l'après guerre avec les Allemands

En 1923 il revient en France et s'installe à ST Barthélémy d'Anjou près d'Angers. Sa santé se dégrade suite à la grande guerre, il est suivi par des Médecins Américains et Français. Il décède le 15 août 1925 le jour de ses 30 ans. L'Académicien René Bazin lui rendit un vibrant hommage et la France lui décerna la Légion d'Honneur un mois plus tard

Décembre 1925 Jacqueline son Epouse, décède de la tuberculose à son tour en laissant trois petites orphelines

Le 14 novembre 2018 dans le cadre de l'amitié Franco Américaine nous avons planté un arbre dénommé (pacanier) en hommage au Lt Robert Edward Macdonald, aïeul de la famille du château du verger à ST Germain sur Ille.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U N C s'est déroulée le 30 janvier 2019 au château du verger, remerciements à Mme Hedwige CORNUDET. Douze adhérents nous présents et nous accueillons quatre nouveaux. L'AG approuve à l'unanimité le compte rendu d'activités et les comptes financiers de l'exercice.

Renouvellement du bureau

Le Président Pierre MARQUET, le trésorier et secrétaire Patrick HERVÉ, membre du bureau Hedwige CORNUDET élus à l'unanimité

Porte drapeau Philippe JANVIER et son suppléant Didier BARBES élus à l'unanimité

L'assemblée remercie Colette PRIOUR pour ses années de dévouements à l'association; compliments et remerciements à Robert AUDRAN pour plus de 20 années de porte drapeau ainsi qu'à son suppléant Marcel FLAUX.



L'assemblée adopte les projets pour 2019 notamment une cérémonie avec les enfants des Ecoles le 8 novembre prochain. L'assemblée décide de se retrouver à déjeuner le samedi 30 mars au Bistrot « Le St Germain ». Nous clôturons en partageant la galette des rois.

De gauche à droite: Patrick HERVE, Hedwige CORNUDET, Pierre MARQUET et Philippe JANVIER.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (disponible sur www.stgi.fr)

MARS 2019

Vendredi 15: Vente de gâteaux - POM D'AMIS
Samedi 16 : Théâtre à la S. communale - STIC
Samedi 23: Semis et Plantations - CAFEINE/Mairie
Dimanche 31 : Loto à la S. des Sports - POM D'AMIS

AVRIL 2019

Vendredi 26: Vente de gâteaux - POM D'AMIS
Samedi 27: Concert chez l'habitant - STIC
Dimanche 28 : Braderie annuelle - FEP
Troc de plantes - CAFEINE

FEP ACTIVITÉ 'RANDO'

Voilà une activité 'qui marche'! une vingtaine de candidats (jeunes, moins jeunes, habitants de la commune mais également de diverses communes environnantes) se retrouvent chaque mardi pour 13h15, place Poulain, en vue de covoiter vers le départ de l'itinéraire que Félix a retenu pour la randonnée du jour, laquelle se situe plus ou moins loin de St Germain (maximum 1/2 heure de route, voire plus si le temps invite à parcourir un sentier sur la côte).

La bonne ambiance est toujours de la partie; chacun va à son rythme; on s'attend, on fait une petite pause et ça repart pour



le point d'arrivée qui lui non plus ne manque jamais d'intérêt puisqu'après l'effort des gâteries partagées sont toujours là pour le plus grand plaisir de tous.

ATELIER DANSE CONTEMPORAINE



Depuis la rentrée de septembre 2018, des femmes et des hommes se retrouvent tous les mercredis soirs dans la salle de motricité de l'école pour un atelier de danse contemporaine. On s'échauffe, on danse, on improvise, on s'étire ... et on rigole bien aussi!

ACTIVITÉ COUTURE

Cette année, en plus de la danse contemporaine, le FEP compte une nouvelle activité à son offre de sport/loisir déjà variée : la **couture**.

Depuis Septembre, 8 élèves se retrouvent le vendredi soir à la



salle communale pour coudre ensemble avec Sandie de l'atelier Filiova. Au programme : apprentissage des bases de la couture et des trucs et astuces pour gagner en autonomie. A chaque fois, ce sont des bons moments passés ensemble, entre cake, épingles et rigolades ! Savoir coudre permet de se fabriquer des vêtements, des accessoires, d'offrir du fait-main, mais aussi de réparer, recycler ou transformer : de quoi cultiver sa créativité !

Si la couture vous tente, un petit mail à

atelier.filiova@gmail.com

crédit photo : C. Perchemin

BRADERIE ANNUELLE

La **braderie annuelle** organisée par le FEP dans le cadre de l'animation JUMELAGE avec St Germain du Bel Air (Lot) est envisagée se tenir au lieu habituel le dimanche 28 avril prochain.

A VIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 03 mai 2019
Merci de transmettre vos infos pour le 19 avril.